

Déclarations et engagements

Je souscris des actions L'Air Liquide S.A. dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne.

Documentation

- Je reconnais avoir lu la brochure, le supplément local et le règlement du Plan d'Épargne Groupe International disponible sur le site myalmyshare2023.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation ».
- Je suis informé(e) que le supplément local inclut une fiche fiscale qui décrit les modalités d'imposition dans mon pays (décote, dividendes et plus-values éventuels ou imposition liée au prélèvement sur salaire, le cas échéant) et précise s'il y a une imposition lors de la souscription.
- Je suis invité(e) à consulter le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A. qui contient des informations importantes sur les activités de la société, sa stratégie et ses objectifs, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à la société et à ses activités, et sur ses résultats financiers.

Eligibilité à l'opération

- Je déclare que je suis salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide adhérente au Plan d'Épargne Groupe International Air Liquide (PEGI), depuis au moins trois mois avant la date de clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023) (ci-après, le « **Salarié** »).
- Les actions acquises dans le cadre de cette opération sont strictement réservées aux Salariés tels que définis ci-dessus. A ce titre elles sont nécessairement détenues sur un compte au nom du Salarié et de lui seul et ne peuvent pas être détenues sur un compte-joint, même si le co-titulaire du compte joint est également salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide. Si le Salarié détient déjà un compte individuel ouvert dans le registre des actionnaires nominatif de L'Air Liquide S.A., les actions souscrites seront inscrites sur ce dernier au nom du Salarié. Dans le cas contraire (en l'absence de compte individuel ou en présence d'un compte-joint uniquement), un nouveau compte au seul nom du Salarié sera ouvert afin d'y verser les actions souscrites. Toute demande ultérieure de conversion le compte individuel en compte-joint sera refusée.

Modalités de souscription

- J'ai bien noté que pour que ma souscription soit valide, je dois avoir souscrit par Internet au plus tard avant la clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023, à midi, heure de Paris). En cas de souscription par bulletin papier, je m'engage à transmettre mon bulletin dans un délai suffisant afin de permettre à mon correspondant local RH de saisir ma souscription via internet au plus tard le jour de la clôture de la période de souscription.
- Que je souscrive en papier ou via internet, ma souscription est irrévocable à compter de la clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023). Si je transmets à mon correspondant local RH plusieurs bulletins en papier, seul le dernier bulletin en date sera pris en compte.
- J'ai noté que ma souscription emporte mon adhésion au Plan d'Épargne Groupe International d'Air Liquide.

Prix de souscription

- Je déclare avoir bien eu connaissance du prix de souscription des actions.
- Le prix de souscription unitaire est fixé en euro par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A. et est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant cette décision, décotée de 20 %.

Plafond de souscription

- J'ai noté que le montant maximum que je peux investir dans myAL myShare 2023 ne peut excéder 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2023.
- En outre, si j'opte pour le paiement en 12 mensualités, le montant maximal du prélèvement mensuel d'achat sera de 10 % de ma rémunération mensuelle nette.

Durée de blocage

- J'ai noté que mes avoirs seront bloqués pendant 5 ans, sauf si je fais valoir un cas de déblocage anticipé (les cas de déblocage sont listés dans le supplément local).

Risques liés à mon investissement

- J'ai noté que la valeur de mon investissement évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction du cours de bourse de l'action L'Air Liquide S.A.
- Compte tenu du risque lié à un investissement en actions, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

Ma décision de participer ou non à l'offre est exclusivement personnelle et volontaire

- Ma décision ne repose sur aucun avis ou conseil financier, fiscal ou autre d'une société du groupe Air Liquide ou de ses salariés ou dirigeants.
- Ma décision n'emporte aucune conséquence, positive ou négative, sur ma qualité de salarié au sein du groupe Air Liquide et n'affecte en rien mes conditions d'emploi.
- Aucun document ni aucune information remis ou disponible dans le cadre de l'offre ni ma participation à l'offre ne me confère un droit quelconque au regard de ma qualité de salarié.
- L'opportunité de participer à l'offre myAL myShare 2023 ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

En cas de sursouscription

- J'ai bien noté que ma demande de souscription d'actions L'Air Liquide S.A. pourra être réduite en cas de sursouscription, c'est-à-dire si le nombre total d'actions souscrites est supérieur à 750 000.
- Dans ce cas, les souscriptions les plus élevées seront écartées jusqu'au niveau qui permettra de servir tous les souscripteurs au maximum possible. Je serai informé par les RH de mon entité quelques jours après la clôture de la période de souscription. L'information sera également disponible sur le site myalmyshare2023.airliquide.com, onglet « Souscrire à myAL myShare 2023 ».

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement, ma souscription pourra être annulée en tout ou partie de plein droit. En outre, je donne irrévocablement mandat à L'Air Liquide S.A. de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, à la cession de mes actions, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterai débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant. En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

Paiement par prélèvement sur salaire

- Chaque prélèvement sur salaire ne pourra pas dépasser 10 % de mon salaire net mensuel.
- En cas de rupture de mon contrat de travail, quel qu'en soit le motif, avant la fin des paiements mensuels, je m'engage à verser tout montant restant dû pour le complet paiement de ma souscription, et je m'engage à régler immédiatement tout solde restant dû. À défaut, j'autorise irrévocablement mon employeur à prélever les montants dus sur les sommes qui me seraient dues. J'autorise également mon employeur à demander la vente d'un nombre d'actions permettant de régler ce solde plus les commissions et frais éventuels, et en recevoir le produit.
- Dans le cas où, avant d'avoir réglé la totalité de ma souscription, je demanderais à disposer de tout ou partie de mes avoirs dans le cadre d'un cas de déblocage anticipé, le solde non réglé de ma souscription deviendrait immédiatement exigible au jour du déblocage anticipé et je m'engage à verser le solde exigible à mon employeur sans délai, et j'autorise mon employeur à prélever le solde sur le produit de la vente de mes actions.
- J'ai bien noté que, selon la loi belge, le bénéfice issu de ce moyen de paiement, qui consiste en une avance sur salaire sans frais de la part de mon employeur remboursé par prélèvement sur salaire, pourrait être soumis à imposition (voyez le supplément local sous « *Le paiement par avance sans intérêt sera-t-il imposable ?* »). Un avantage en nature sera comptabilisé résultant de la non prise en compte de l'intérêt.

Protection des données personnelles

- Le présent bulletin de souscription est soumis à la réglementation applicable relative à la protection des données personnelles, notamment la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »).
- Les informations contenues dans le présent bulletin de souscription sont utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données par L'Air Liquide SA, 75 Quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07, France, en sa qualité de responsable de traitement.

Dans ce cadre, je prends note que :

- Les informations fournies dans le présent bulletin sont –nécessaires et requises pour ma participation et mon inscription au PEGI Air Liquide et qu'à défaut, ma souscription ne pourra pas être prise en compte ;
- Ces informations seront traitées par la société L'Air Liquide S.A. et Uptevia à des fins de gestion des actions acquises dans le cadre du PEGI Air Liquide, sur la base de l'exécution d'un contrat via ma souscription à myAL myShare 2023 ainsi qu'en vertu de l'intérêt légitime de L'Air Liquide S.A. à organiser une souscription d'actions en faveur de ses employés ;
- Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui me concernent, du droit de m'opposer, au traitement de mes données personnelles, du droit à demander la limitation du traitement de mes données personnelles et du droit à portabilité de mes données, ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données personnelles post-mortem ;
- Les données personnelles fournies dans le présent bulletin peuvent être transmises à toute personne habilitée par la société L'Air Liquide S.A. dans le cadre de la gestion centralisée du PEGI Air Liquide, de la tenue des comptes et du stockage informatique de ces données en France ;
- Mes données personnelles peuvent être consultées par mon correspondant RH et/ou transmises à d'autres personnes habilitées de la filiale Air Liquide qui emploie à des fins de gestion locale du PEGI Air Liquide, pour les nécessités de la vérification de l'éligibilité de la souscription, cette filiale étant susceptible de se trouver dans un pays situé hors de l'Union européenne et présentant un niveau de protection différent de celui offert par la législation européenne de protection des données personnelles. Ces transferts sont en particulier couverts par des Règles d'Entreprise Contraignantes (« Binding Corporate Rules ») approuvées par les autorités compétentes de protection des données personnelles. Elles peuvent être consultées sur le site de la société ;
- Mes données personnelles seront conservées pour les besoins des traitements indiqués ci-dessus le temps nécessaire à la mise en œuvre de myAL myShare 2023 et pour la gestion du PEGI Air Liquide, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes actions, et ultérieurement aux fins d'archivage pour remplir les obligations légales, ainsi que pour la défense en cas de recours, jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel ;
- Pour toute question ou réclamation relative au traitement de mes données personnelles et à l'exercice de mes droits, je peux écrire à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

L'Air Liquide S.A. / Service actionnaires – Plan d'Épargne France 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

ou
Laurence Thomazeau, Déléguée à la Protection des données 75, quai d'Orsay - 75007 Paris

- Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, c'est à dire, pour la France, la CNIL, adressée par courrier à la CNIL - 3, Place de Fontenay, 75007 Paris ou par mail sur le site : www.cnil.fr, et pour la Belgique, l'Autorité de Protection des Données, adressée par courrier à l'Autorité de Protection des Données - Drukpersstraat 35, 1000 Bruxelles ou par mail sur le site : www.autoriteprotectiondonnees.be ;
- J'informerai L'Air Liquide S.A. via mon correspondant RH de tout changement dans mes données personnelles ; et
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.